

Infirmières bulgares / Sofia pourrait inculper les Libyens pour faits de torture

Comment le régime Kadhafi a broyé les captifs bulgares



DÉCHARGES électriques sur les parties génitales, membres déboîtés, coups, chiens policiers : le récit de sept vies anéanties.

RÉCIT
A l'heure du dénouement attendu, alors que le Conseil judiciaire suprême de Libye tente de se draper de gloire en annonçant qu'il n'y aura pas de peine de mort pour les cinq infirmières et l'étudiant en médecine bulgares détenus et torturés depuis maintenant plus de huit ans, comment ne pas revenir sur les sept existences que ce dossier a broyées ? Histoire de ne pas oublier la nature réelle de la dictature libyenne, de ne pas oublier que Mouammar Kadhafi n'est pas l'ami de l'Europe ?

Tout commence en août 1998, à l'hôpital pédiatrique Al-Fatah de Benghazi, lorsqu'un jeune garçon transfusé est testé positif au virus du sida. Un test à grande échelle révèle ensuite la séropositivité de plus de 400 enfants. Politiquement, le clan Kadhafi, qui entre à ce moment précis dans la phase humiliante du dossier Lockerbie (lire ci-contre), ne peut assumer les causes réelles de ce scandale sanitaire, identifiées scientifiquement à plus d'une reprise : l'accumulation de fautes d'hygiène graves dans le chef du personnel libyen. Le scandale est d'autant plus préoccupant pour le « guide » que Benghazi est un bastion traditionnel de l'opposition islamiste. Il faut sévir. Mais qui va payer ?

« Mon torse était tronqué, mes épaules se déboîtaient de temps à autre. La peine est indescriptible »

La première victime est la plus âgée : Snezhana Dimitrova, 54 ans, est originaire de Gabrovo (centre), le Manchester de la Bulgarie. Elle a aujourd'hui un fils de 33 ans, une fille de 26, une petite-fille de 7 ans, et c'est pour les nourrir qu'après avoir exercé dans deux hôpitaux bulgares, elle a tenté sa chance auprès de la société d'Etat Expomed, liée au ministère bulgare de la Santé. Une société qui, sur le modèle de l'ancienne agence communiste Medexim, a pour objet d'exporter l'assistance médicale bulgare vers les pays amis.

Lorsque Snezhana arrive à l'hôpital Al-Fatah, en août 1998, il est trop tard déjà : l'épidémie s'est déclenchée. C'est elle pourtant que les forces libyennes arrêtent le 14 décembre 1998 pour deux jours d'interrogatoire, en même temps qu'une certaine Sedva Yablanska, qui ne sera plus jamais inquiétée. La vague de répression est dans le pipeline mais elles ne le savent pas encore. Il faudra attendre le coup de filet du 10 février 1999, et la détention de 23 professionnels de la santé, en grande majorité bulgares, pour que l'arrestation gagne Sofia.

Les tortures commencent dès cette période, lors d'interrogatoires en langue arabe, souvent sans traduction... « Ils ont lié mes mains derrière mon dos, écrivait Snezhana. Puis ils m'ont pendue

à une porte. C'est comme s'ils vous écartelaient en tous sens. Mon torse était tronqué, mes épaules se déboîtaient de temps à autre. La peine est indescriptible. Le traducteur criait : "Avoue, ou tu mourras ici !" » Snezhana, diabétique, accumulera durant sa détention les coups du sort : l'an passé, elle s'est cassé la jambe gauche en prison.

Au fil des interrogatoires, la thèse libyenne apparaît : Tripoli pense que l'épidémie est un complot, mené pour compte du Mossad et de la CIA, par un jeune interne d'origine palestinienne et qui vient tout juste de terminer le premier cycle de ses études de médecine. Ashraf Ahmad El-Hajoui, 38 ans désormais, de nationalité bulgare depuis ce 19 juin, est celui qu'on appelle généralement et de manière doublement erronée le « médecin palestinien ». Lui est détenu à part, dans l'aile de la prison de Jdeida réservée aux hommes. Il est le seul à être détenu dans le couloir de la mort.

Ashraf commence à travailler à l'hôpital Al-Fatah deux mois avant que l'épidémie ne se déclare. Tripoli en a fait son bouc émissaire : il se serait constitué un cercle d'infirmières bulgares « criminelles », avec lesquelles il aurait eu des relations sexuelles « illicites » ; il leur aurait donné de l'argent pour propager à 426 enfants le virus du sida. Ce virus, il l'aurait obtenu lui-même d'un certain « John le Britannique ». Aucun élément de preuve ne sera jamais apporté.

Pourtant Ashraf en a bavé : « Nous avons subi une torture barbare et sadique, confie-t-il à Human Rights Watch. Ils ont utilisé les chocs électriques, les drogues, les corrections, les chiens de police et la privation de sommeil. Se confesser était comme un examen à choix multiples, et quand je donnais une mauvaise réponse, ils me donnaient un choc [électrique]. » Selon l'un de ses cousins résidant à Gaza, suite aux tortures, Ashraf a perdu l'usage d'un œil et a l'une de ses mains paralysée.

Dans un entretien au quotidien turc *Turkish Daily News*, la famille d'Ashraf affirme avoir dû quitter la Libye : la population ne voyait plus en eux que des assassins d'enfants innocents. Sa mère, Égyptienne, a été licenciée, ses sœurs ont été expulsées de l'université. En décembre 2005, la famille a trouvé asile politique aux Pays-Bas.

S'il y avait « complot », qui, au sein des expatriés bulgares, a été chargé de sa mise en œuvre ? Tripoli accuse dans un premier temps le Dr Georgiev Zdravko, 58 ans, ancien médecin du travail pour une société sud-coréenne implantée en Libye, d'avoir acheminé le sang contaminé. Il sera détenu, condamné à cinq années de prison pour trafic de devises, mais échappe aux poursuites liées à la contamination du sida. Il est libéré en mai 2004 et s'ins-

talle dans une chambre aménagée dans les locaux mêmes de l'ambassade de Bulgarie à Tripoli. Il y vit toujours. Chaque jeudi, il rend visite aux cinq détenues – il n'a pas le droit d'approcher Ashraf – parce que l'une d'elles, la plus droite, la plus forte, n'est nulle autre que son... épouse : Kristiyana Vulcheva, 48 ans, mère d'un enfant de 29 ans issu d'un premier mariage, est arrivée en Libye en 1991, aux côtés de son second mari. Expomed n'est pas son employeur, mais elle sera pourtant considérée comme la tête bulgare du complot, alors même qu'elle ne travaillait pas à l'hôpital Al-Fatah, mais bien à l'hôpital Haurari. Aucune des autres infirmières ne la connaissait, les procès-verbaux sont catégoriques.

« Ma fille a été attachée nue, jambes et bras en croix sur un lit, des électrodes posées sur ses parties intimes »

Oui, Kristiyana, dans un premier temps, va parler de « John le Britannique », de la circulation de larges sommes d'argent pour « commettre le complot », et même de distillation clandestine d'alcool. Encore faut-il savoir comment elle a été torturée : avec une « petite machine avec des câbles et une manette qui produisait de l'électricité », note Human Rights Watch. Les interrogateurs libyens l'ont soumise à des chocs électriques sur les seins, sur les organes génitaux. « Mes aveux étaient entièrement en langue arabe, et non traduits. Nous étions prêts à signer n'importe quoi pour arrêter la torture. » La mère de Kristiyana, Zorka, aide ménagère à Sofia, en sait un peu plus : « Ma fille a été attachée nue, jambes et bras en croix sur un lit, des électrodes posées sur ses parties intimes. » A une question récente du *Nouvel Observateur* qui évoque de possibles sévices sexuels, Zorka répond : « Kristiyana m'a seulement dit : "Dans l'état où nous étions, ils pouvaient faire n'importe quoi". »

Le trait aurait-il été forcé ? Sa collègue Valentina Siropulo, 48 ans, dont la famille provient de Pazardzhik, au sud de Sofia, ne dit rien d'autre. Elle aussi est détenue depuis février 1999 dans cette même prison de Jdeida : « J'ai avoué sous les tortures à l'électricité. Ils disposaient de petits câbles sur mes ongles et sur mes poches. Quelquefois ils en mettaient un sur mon pouce et un autre sur ma langue, mon cou ou mon oreille (...) Ils avaient deux sortes de machines, une avec une manivelle et une avec des boutons. » Le pire est qu'au début, en Bulgarie même, ni sa disparition ni ensuite l'annonce de mauvais traitements ne sont prises au sérieux. Sa belle-sœur, Tsevtanka, se rappelle être restée de longs mois dans le doute, sans soutien des autorités locales bulgares ni des voisins, alors que Va-



DE HAUT EN BAS : Valya Cherveniyashka, Snezhana Dimitrova, Kristiyana Vulcheva. PHOTOS BEN CURTIS/AP.

DE HAUT EN BAS : Nasya Nevona, Valentina Siropulo, Ashraf Ahmad al-Hajoui. PHOTOS BEN CURTIS/AP.

Bientôt la Bulgarie... à perpétuité

Comme c'était pressenti depuis le mardi 10 juillet, lorsque la Fondation Kadhafi a pu annoncer avoir atteint un accord financier avec les familles plaignantes, le Conseil judiciaire suprême libyen, saisi à la fois d'une demande de pardon de la part des détenus bulgares, et d'une notification officielle des familles de victimes signalant qu'elles n'exigeaient plus la peine de mort, a pu commuer ce mardi soir les peines capitales en peines de prison à vie. En début de week-end, la télévision bulgare avait filmé les bagages des Bulgares, prêts à quitter le territoire. Ce départ n'est désormais plus un vœu pieux. Comme les deux capitales, Tripoli et Sofia, ont été longuement amies durant les années du bloc soviétique, il existe depuis les années quatre-vingt un traité d'extradition liant les deux pays : les Bulgares vont donc pouvoir « purger leur peine » dans leur pays. Il est probable, comme pour les retours de Guantánamo, et comme c'est généralement le cas lors d'abus manifestes de pouvoir dans l'un des Etats, que les six détenus soient simplement « débriefés » par les officiels bulgares à leur arrivée à Sofia, soumis à d'intenses soins médicaux puis immédiatement relâchés.

A. L.

lentina n'était pas une inconnue : elle avait travaillé 18 ans aux soins intensifs de l'hôpital de Pazardzhik. Valentina finira par écrire : « Je me sens maintenant physiquement d'attaque. Mais mon âme est irrémédiablement atteinte. »

L'exemple le plus éclatant de cet affaissement de l'âme est livré par une quatrième infirmière, la plus jeune, la plus blonde : **Nasya Nenova**, 41 ans qui se résumait à seize années de pratique infirmière (études comprises, sans doute) à Sliven, cette ville du Nord-Est bulgare placée sur l'ancienne voie militaire du Danube, et huit années déjà de détention. Elle aussi a été torturée, a « avoué » avant de se rétracter. Elle a voulu se suicider, a tenté de s'ouvrir les veines par crainte d'être torturée à nouveau. Le tribunal a même tenté d'instrumentaliser ce désespoir et lui a demandé, en 2001, si elle avait voulu disparaître à cause de la honte ressentie pour ce qu'elle avait prétendument commis. Elle a répondu : « Je ne suis coupable d'aucune des charges, ma conscience est claire. » Elle dira alors avoir voulu se rétracter dès juillet 1999, mais l'un des colonels tortionnaires aurait menacé de re-

commencer les tortures si elle modifiait sa déposition : « Nous n'avions de protection de personne, nous n'avions pas de docteur. Nous étions seules avec ces hommes, précise Nasya, qui faisaient avec nous tout ce qu'ils voulaient. »

Le principal responsable des tortures et neuf autres fonctionnaires ont été acquittés de toute poursuite

La dernière détenue, **Valya Chervenyashka**, 52 ans, est la plus discrète sur ses conditions de détention, mais elle a bénéficié d'une médiatisation importante grâce à son mari, Emil, qui a littéralement fait vivre ce dossier. Emil a entrepris à Sofia des grèves de la faim, et s'apprêterait à poursuivre deux anciens ministres bulgares des Affaires étrangères. Sa fille, Antoaneta, 28 ans, n'a jamais cru que sa maman soit un agent de la CIA. Plus frappant : un mois avant son arrestation, soit début 1999, Valya écrit à son ancien chef de service, à l'hôpital de Biala Slatina (Nord-Ouest de la Bulgarie). Elle a la prescience d'une « épidémie » qui commence. Elle a peur pour sa santé. Prémonitoire.

Retournons la question posée par Kadhafi : pour ces vies brisées, qui va payer ? Le principal responsable des tortures, le colonel Jumma al-Mishri, est connu : lui et neuf autres fonctionnaires de sécurité libyens – sept policiers, un médecin, un traducteur – ont été acquittés de toute poursuite, le 7 juin 2005, devant une Cour de Tripoli. Comment en serait-il autrement ?

Fin janvier cependant, un procureur bulgare, Aksiniya Matosyan, relevait le défi et lançait une instruction à charge de onze policiers libyens, affirmant avoir désormais assez d'éléments pour les poursuivre. Les seuls faits commis entre février et mai 1999 pourraient suffire à condamner chacun de ces policiers à... six années de prison.

À ce stade, le diable sourit dans sa barbe : six années au maximum pour les policiers libyens, huit années d'enfer pour les Bulgares. Quoi qu'il arrive, six personnes ont d'ores et déjà perdu huit années de leur vie, une septième y a laissé cinq ans. Soit un total de 53 ans, une somme qui représente déjà une bien belle vie, volée. Ce gâchis n'est-il pas une forme nouvelle et lente de peine de mort ? ■

ALAIN LALLEMAND



LIBÉRÉ EN MAI 2004, le D' Georgiev Zdravko est celui qui, chaque jeudi, patiemment, rend visite aux détenues. L'une d'elles est son épouse. PHOTO REUTERS.

Une issue heureuse, mais sur quel crédit ?

De manière absolument incroyable (dans les deux sens du terme), les banques de la ville de Benghazi seraient restées ouvertes dans la nuit de lundi à mardi pour permettre aux familles des victimes d'encaisser leurs chèques – un million de dollars pour chaque victime, nous dit-on –, ce qui leur a permis ensuite de confirmer en matinée qu'elles ne demandaient plus l'exécution de la peine de mort (le « prix du sang » aurait ainsi été payé), et ouvrant les portes à une commutation de ces peines capitales, en soirée, par le Conseil judiciaire suprême. Les six peines capitales devenaient vers 20 heures belges autant de peines de prison à vie.

Nous n'étions pas à Benghazi ce lundi soir pour assister à la naissance spontanée de 400 millions de dollars (un habitant sur mille), nous ne pouvons donc ni confirmer... ni y croire. La seule chose acquise : les chèques étaient signés par la Fondation Kadhafi. Mais avec quel crédit ? Des fonds internationaux. Des fonds dont la nature sera assez nébuleuse pour ne pas provoquer de scandale en Europe mais, dans le même temps, pouvoir être présentés aux familles libyennes comme étant du bel et bon argent d'Europe.

La thèse d'un accord financier sur base des remises de dettes bilatérales (*Le Soir* d'hier) est davantage crédible maintenant : le ministre bulgare des Affaires étrangères, Ivailo Kalfin, a déclaré mardi que son pays pourrait annuler une partie de la dette de la Libye. Il n'a pas fourni de détail, expliquant que « la règle

veut qu'on ne commente pas publiquement les opérations concernant la dette ». Et d'ajouter que son pays pourrait verser une contribution à un fonds humanitaire libyen.

Kadhafi à découvert

Mais dans cette opération, une autre ligne de crédit – moral – a été entamée : celle de Kadhafi en personne, lequel venait à peine de se refaire une virginité après le versement d'indemnités pour l'attentat de Lockerbie, et sa participation dans l'effondrement de la filière de prolifération nucléaire du Pakistanais Khan.

Tripoli a, depuis le début, développé un parallèle entre le dossier bulgare et le dossier Lockerbie. Les parents des victimes demandaient au départ un dédommagement de 10 millions de dollars par enfant, à l'instar de ce qui fut versé pour les victimes de Lockerbie. La possible libération de l'agent libyen et terroriste Abdel Basset Ali al-Megrahi a explicitement été mise en balance dans ce dossier pour obtenir la libération des Bulgares. Bref, sans le dire, l'homme qui affirmait en 2003 avoir renoncé au terrorisme se retournait une seconde fois pour tendre les bras au chantage.

L'addition était imprimée ce samedi dans les colonnes du *New York Times* : l'éditorial invoquait les « otages de la Libye », la « politique du mouton noir », l'« extortion ». Bref, pour 400 pauvres millions de dollars, Kadhafi se retrouve à nouveau au ban de la communauté internationale. Crédit épuisé, à découvert moral sur son compte. ■

A. L.

Club Med

*200€ de réduction et efficacité du 16 juillet 2007 au 1er septembre 2007. Ne pas cumuler avec d'autres réductions. Offre réservée aux réservations effectuées au moins 30 jours avant le départ. Les conditions de l'offre sont disponibles sur le site www.clubmed.be.

200€ de réduction sur votre séjour au soleil*

Offre disponible à partir du 16 juillet sur une sélection de 17 Villages en Turquie, au Maroc, en Italie, en Tunisie, en Egypte...

Informations & Réservations
070/660.660 - www.clubmed.be